



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le Quatre Novembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2013

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 14

Etaient présents : R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI– G. BARRA – JL. GIRAUD – A..PELLEGRINO **Adjoints**
M. AUFFRET – J-M. BAGNIS – N. BARRECA – S. HAFFAF - E. MENUT – A. PEZIN -
M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. GAGNARD – J.RAYNAUD (pouvoir donné à E.MENUT) – G. JAN- A.CARILLO

LOGEMENT SOCIAL T2 LA BASTIDE DU COULET – RACHAT CUISINE AMENAGEE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ de la locataire du logement social sis 20C impasse de la Bastide. La locataire avait réalisé en 2008 une cuisine aménagée (meubles IKEA, montage, évier, plaque vitrocéramique, plan de travail, mitigeur....), qu'elle souhaite céder à la commune pour une somme de 1 300€.

S'agissant d'un coin cuisine ouvert sur la pièce principale, il serait souhaitable de reprendre cette installation.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ACCEPTER** la proposition d'acquérir la cuisine aménagée réalisée par la locataire de l'appartement qu'elle occupait au 20C Impasse de la Bastide pour un montant de 1 000€ sans la plaque vitrocéramique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE